

## **LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### **DURÉE**

1 journée en présentiel de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### **PUBLIC VISÉ**

- Directeur d'agence, Manager, Négociateur , Assistant(e) commercial(e)
- Aucun prérequis nécessaire

### **OBJECTIFS**

- Connaître le cadre légal du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme
- Connaître le fonctionnement des circuits de blanchiment et de financement du terrorisme afin de mettre en place le dispositif de lutte au sein de l'agence immobilière
- Adopter les bonnes pratiques permettant de respecter les obligations réglementaires

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Exposé interactif et présentation de diapositives
- Quiz de validation des connaissances
- La formation sera animée par Rachel CASTAING , Présidente d'une agence immobilière

### **CONTENU DE LA FORMATION** *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### **DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30**

##### **Accueil (20 min)**

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

##### **Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)**

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

##### **Définition et mécanismes (30mn)**

- **Définitions :**
  - o Le blanchiment
  - o Le financement du terrorisme
- **Les méthodes :**
  - o Les méthodes de blanchiment

*Dernière mise à jour : 10 janvier 2022*

- Les méthodes de financement du terrorisme
- **Exemples d'opérations :**
  - Exemples de circuits de blanchiment
  - Exemples d'opérations de « noircissement » (financement du terrorisme)

### **Pause (10 minutes)**

#### **Les structures de lutte (1h40):**

- Niveau international
- Niveau européen
- Niveau français

### **Pause déjeuner (1h)**

#### **Les professionnels concernés par la LAB (30 mn)**

#### **Obligation de déclaration (30 mn)**

#### **La fraude fiscale (15 mn)**

### **Pause (10 minutes)**

#### **Obligation de mise en place d'une procédure (15 mn)**

#### **Une approche par les risques (15 mn)**

#### **Mise en application dans le secteur immobilier (1h00)**

#### **Obligations de l'agent immobilier et sanctions (15 mn) – Quelques exemples**

#### **Conclusion de la formation (20 min)**

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 17h30**

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## **COÛT DE FORMATION**

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

*Dernière mise à jour : 10 janvier 2022*

## ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

*Dernière mise à jour : 10 janvier 2022*